

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

**Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 5 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire**

**Étaient présents :** VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, JOLIVET Stéphane, BOUARD Pascal, BARILLET Jérôme, Mesdames GAUDIN Isabelle, JAMET Fernande.

**Absents :** GRELET Robert

**Secrétaire :** Stéphane JOLIVET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 7 novembre 2022.

La délibération du point n°4 ne sera pas étudiée, aucun devis n'est parvenu à la mairie.

### **D) Approbation du compte-rendu du 7 novembre 2022**

Le compte-rendu du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à délibérer sur le choix d'un interlocuteur unique pour mener le dialogue et une étude non-engageante de projet éolien sur la commune de Bouilly-en-Gâtinais, au nord de l'autoroute A19.

Les conseillers intéressés directement ou indirectement par l'étude du potentiel projet ne prennent pas part à cette délibération et quittent la salle du conseil, à savoir MM. VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry et BOUARD Pascal.

Le Doyen, Michel THIEBAULT, prend la présidence de la séance.

### **II) Choix de la société éolienne TTR ENERGY délib 2022-037 s/s préf le**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la crise énergétique
- Vu l'attente des propriétaires
- Considérant la concertation menée ces derniers mois par différentes entreprises sur un projet éolien à Bouilly-en-Gâtinais, au nord de l'autoroute A19,
- Considérant le résultat positif du porte-à-porte réalisé en septembre 2022 par TTR ENERGY auprès de 73 foyers, dont 74% demandent au Conseil Municipal de voter en faveur d'une entreprise pour encadrer le dialogue et l'étude d'un projet éolien,
- Considérant une évaluation comparative des démarches de concertation et des mesures communes des différentes entreprises,
- Considérant la réunion publique organisée par TTR ENERGY le 29 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, en réponse au sondage réalisé auprès des habitants, de manière exclusive et non-engageante pour la suite du projet, l'entreprise TTR ENERGY à mener en concertation une étude de projet éolien au nord de l'autoroute A19, et à signer d'éventuels accords fonciers avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées,
- Exige que l'entreprise TTR ENERGY travaille en partenariat avec les autres développeurs de la zone pour intégrer les parcelles de terre déjà signées à l'éventuelle étude de projet éolien,
- Conditionne son choix de l'entreprise TTR ENERGY au respect des cartes, engagements et mesures communales annexées à la présente.

Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 1
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### III) Questions diverses

- La SITOMAP ne veut plus passer à Bel Air tant que la route n'est pas refaite. Un container a été installé au début de la route pour que les habitants puissent vider les poubelles le temps que les travaux se fassent.
- Un courrier a été adressé à la mairie concernant un problème de stationnement dangereux Rue de la Chapelle.
- Les colis de Noël seront distribués le samedi 17 décembre 2022 à partir de 14h00. 58 colis seront distribués.
- Dotations reçues par la préfecture :
  - \* 34 473 € pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement
  - \* 7 730 € pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 20 janvier 2023 à partir de 18h30.